REPUBLIQUE FRANCAISE

MÉTROPOLE GRAND LYON

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2946

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Insertion par l'activité économique (IAE) - Attribution de subventions d'équipement pour l'appel à projets Initiatives et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE+) 2025 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Modification de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'État pour l'année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Rapporteur : Madame Séverine Hémain

Président : Monsieur Bruno Bernard

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 150

Date de convocation du Conseil : vendredi 12 septembre 2025

Secrétaire élu(e) : Monsieur Nicolas Barla

Présents : Mme L. Arthaud, M. B. Artigny, Mme F. Asti-Lapperrière, M. P. Athanaze, Mme C. Augey, M. M. Azcué, M. B. Badouard, M. F. Bagnon, M. N. Barla, Mme É. Baume, M. Y. Ben Itah, Mme F. Benahmed, M. I. Benzeghiba, M. B. Bernard, Mme S. Blachère, M. P. Blanchard, M. Y. Blein, Mme L. Boffet, Mme D. Borbon, Mme Y. Bouagga, Mme N. Bramet-Reynaud, Mme C. Brossaud, M. R. Brumm, Mme V. Brunel, M. J. Bub, M. F-N. Buffet, Mme C. Burillon, Mme M-C. Burricand, Mme M-A. Cabot, M. F. Camus, M. J. Camus, Mme C. Cardona, Mme M. Carrier, Mme S. Chadier, M. P. Chambon, M. P. Charmot, M. M. Chihi, M. C. Cohen, Mme G. Coin, Mme B. Collin, Mme D. Corsale, Mme D. Crédoz, Mme C. Crespy, Mme C. Creuze, Mme L. Croizier, M. H. Dalby, M. P. David, M. R. Debû, Mme N. Dehan, Mme F. Delaunay, M. G-L. Devinaz, M. M. Diop, M. I. Doganel, M. G. Doucet, Mme V. Dubois Bertrand, Mme F. Dubot, Mme C. Dupuy, Mme M. Edery, Mme M. El Faloussi, Mme C. Etienne, Mme M. Fontaine, Mme S. Fontanges, M. Y. Fournel, Mme R-F. Fournillon, Mme L. Fréty, Mme N. Frier, M. G. Gascon, Mme N. Georgel, M. C. Girard, Mme V. Giromagny, M. S. Godinot, M. S. Gomez, M. M. Grivel, Mme A. Grosperrin, M. F. Groult, M. P. Guelpa-Bonaro, Mme M. Guerin, M. T. Haon, Mme S. Hémain, Mme B. Jannot, Mme Z. Khelifi, M. D. Kimelfeld, M. J-C. Kohlhaas, Mme C. Lagarde, M. L. Lassagne, M. M. Le Faou, Mme M. Lecerf, M. L. Legendre, M. J-M. Longueval, M. V. Lungenstrass, M. M. Maire, M. R. Marion, M. P-A. Millet, M. J. Mône, M. V. Monot, Mme V. Moreira, Mme D. Nachury, M. F. Novak, M. A. Orlando, Mme C. Panassier, M. R. Payre, Mme J. Percet, Mme N. Perrin-Gilbert, M. G. Petit, Mme M. Picard, Mme M. Picot, M. G. Pillon, Mme S. Popoff, M. E. Portier, Mme C. Pouzergue, Mme É. Prost, M. C. Quiniou, M. J. Ranc, M. J-C. Ray, Mme A. Reveyrand, Mme V. Roch, M. T. Rudigoz, Mme M. Saint-Cyr, Mme V. Sarselli, Mme J. Sechaud, M. L. Seguin, M. J-J. Sellès, Mme N. Sibeud, M. J. Smati, Mme C. Subaï, M. F. Thevenieau, M. Y-M. Uhlrich, Mme L. Vacher, M. C. Van Styvendael, M. É. Vergiat, Mme B. Vessiller, M. M. Vieira, M. M. Vincent, Mme M. Vullien, M. D. Vullierme, Mme S. Zdorovtzoff.

Absents excusés : M. L. Pelaez, M. L. Barge (pouvoir à Mme D. Nachury), M. P. Blache (pouvoir à Mme L. Croizier), Mme F. Bouzerda (pouvoir à M. P. Chambon), M. G. Corazzol (pouvoir à M. T. Rudigoz), M. J-L. Da Passano (pouvoir à M. M. Grivel), Mme H. Duvivier (pouvoir à M. J. Camus), Mme H. Geoffroy (pouvoir à M. S. Gomez), M. C. Geourjon (pouvoir à Mme M. Carrier), M. C. Marguin (pouvoir à M. L. Lassagne), M. É. Perez (pouvoir à Mme J. Percet), Mme I. Perriet-Roux (pouvoir à M. Y. Blein), Mme I. Petiot (pouvoir à M. P. Guelpa-Bonaro), M. M. Rantonnet (pouvoir à M. C. Cohen).

Conseil du 29 septembre 2025

Délibération n° 2025-2946

Commission pour avis : développement économique, numérique, insertion et emploi

Commission(s) consultée(s) pour information :

Commune(s) :

Objet : Insertion par l'activité économique (IAE) - Attribution de subventions d'équipement pour l'appel à projets Initiatives et développement de l'insertion par l'activité économique (ID'IAE+) 2025 - Individualisation complémentaire d'autorisation de programme - Modification de la convention annuelle d'objectifs et de moyens (CAOM) avec l'État pour l'année 2025

Service : Délégation Développement responsable - Direction Insertion et emploi

Le Conseil,

Vu le rapport du 10 septembre 2025, exposant ce qui suit :

I - Contexte

Par délibération du Conseil n° 2022-0918 du 24 janvier 2022, la Métropole de Lyon a approuvé le programme métropolitain d'insertion pour l'emploi pour la période 2022-2026 qui s'organise autour des cinq axes stratégiques suivants :

- lutter contre l'exclusion sociale et améliorer l'accès aux droits,
- garantir des parcours d'insertion personnalisés sans rupture,
- favoriser l'insertion des jeunes en précarité,
- accompagner l'engagement des employeurs et des salariés en faveur de l'insertion,
- soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion.

Au regard de ces objectifs et, notamment, de l'axe 5 - Soutenir le développement des entreprises à vocation d'insertion, il convient de renforcer l'appui au développement des structures de l'insertion par l'activité économique (SIAE) et aux entreprises à but d'emploi (EBE).

Les SIAE et les EBE ont vocation à concilier projet social et performance économique. À ce titre, elles sont à la fois des acteurs sociaux dont la mission prioritaire est l'accompagnement des salariés en difficulté d'insertion et des acteurs économiques permettant le développement de filières d'activité mais toujours à la recherche de solutions financières pour l'équilibre économique de la structure.

Les employeurs que sont les SIAE (entreprises d'insertion, ateliers/chantiers d'insertion, associations intermédiaires, entreprises de travail temporaire d'insertion et entreprise d'insertion par le travail indépendant) constituent un levier d'insertion par l'emploi facilitant la professionnalisation de bénéficiaires du revenu de solidarité active (RSA) pour une meilleure intégration professionnelle sur le marché du travail.

Le soutien à la consolidation et au développement économique des SIAE et aux EBE est fondamental pour accroître l'employabilité des personnes éloignées de l'emploi en permettant :

- le recrutement et la professionnalisation en leur sein de bénéficiaires du RSA,
- la réalisation de supports d'activités utiles socialement, viables économiquement et porteurs de débouchés en termes d'emploi.

Il s'agit de se tourner vers de nouveaux secteurs et types de prestations afin de consolider leurs activités et favoriser l'accès à l'emploi durable des personnes recrutées dans ce cadre.

En 2025, la Métropole a souhaité renouveler l'appel à projet ID'IAE en le limitant à des subventions en investissement au regard des faibles marges de manœuvre en termes de développement que les financements de l'État permettent d'envisager. Ces aides en investissement doivent permettre de consolider des activités démarrées précédemment ou, plus généralement, les conditions d'exploitation de l'entreprise.

Il est proposé, en conséquence, de soutenir plusieurs projets dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE+ 2025 qui comprend, depuis l'année dernière, une ouverture aux EBE pour leurs projets d'investissement. Cet élargissement vise à tisser des liens nécessaires et une complémentarité entre acteurs de l'IAE et ceux émergeants de la démarche Territoires zéro chômeurs.

II - Objectifs poursuivis pour le soutien aux projets dans le champ de l'IAE

Une démarche de refonte du soutien à l'IAE a été conduite avec la direction départementale de l'emploi du travail et des solidarités (DDETS), France Travail (Pôle emploi en 2023), le Département du Rhône et la Métropole. Il s'agissait de mieux articuler les modalités de soutien et les stratégies de renouvellement entre tous les financeurs du secteur, à l'échelle départementale et métropolitaine, en s'appuyant sur l'expertise et les attentes des structures elles-mêmes. Ces orientations ont fait l'objet de la délibération de la Commission permanente n° CP-2023-2600 du 16 octobre 2023.

Conformément à ces orientations et par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3117 du 8 avril 2024, la Métropole a approuvé, pour l'année 2024-2025, l'attribution de subventions réparties de la manière suivante :

- 230 224 € en fonctionnement,
- 611 280 € en investissement.

Ainsi, 20 projets ont été financés pour un montant total de 841 504 €.

Les EBE étaient éligibles à l'appel à projets pour le volet investissement afin de bénéficier d'une aide à l'équipement dans le cadre du lancement ou la consolidation de leur plan d'activités.

Pour l'année 2025-2026, l'appel à projets est ouvert à toute structure conventionnée au titre de l'IAE ou groupe économique solidaire, contenant au moins une SIAE obligatoirement partie prenante au projet, ainsi qu'aux EBE et se donne pour objectif de favoriser les opérations d'investissement de la part des structures. Il s'articule autour des orientations suivantes :

- performance d'insertion et impact social : construction de parcours et qualification des personnes, mixité et accès à l'emploi durable,

- performance économique et impact sur le développement territorial : projets de développement ou de diversification d'activités en privilégiant les projets à impact et les projets de renforcement des liens avec le milieu économique, soit par le montage de projets de coopération avec des acteurs économiques, soit pour favoriser la sortie à l'emploi des salariés en insertion.

Dans un souci de complémentarité avec les financements existants, les projets de SIAE retenus ne pourront pas être suivis d'un octroi supplémentaire d'aides aux postes de la part de l'État.

Le soutien aux porteurs de projets ne peut excéder 70 % du coût total du projet en investissement.

III - Propositions de financement dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE+ 2025

19 projets ont été réceptionnés en réponse à l'appel à projets. Dans un 1er temps, ils ont été examinés pour éliminer les projets inéligibles puis dans un 2ème temps, partagés pour avis avec les partenaires de la Métropole et la DDETS.

À l'issue, 11 projets sont proposés au financement, ce qui représente un engagement financier pour un montant total de 167 934 €.

1° - Projet de l'entreprise d'insertion Buers Services

Le projet, d'un montant total de 20 114 €, concerne la création d'une équipe d'insertion dédiée à la réalisation de prestations techniques de propreté (sur-entretien mécanisé, enlèvement de graffiti), en demande croissante. L'appui servira à financer les investissements et matériels nécessaires.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 14 080 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action éligible en investissement.

2° - Projet de l'atelier et chantier d'insertion (ACI) Fondation Armée du Salut

Le projet, d'un montant total de 45 903 €, prévoit le bardage par l'équipe d'insertion menuiserie de dispositifs d'hébergement temporaire au sein de remorques frigorifiques rétrofitées sur le site de la commune de Bron. Ce bardage en bois permettra une meilleure isolation des logements pouvant, notamment, servir à accueillir des bénéficiaires du programme Premières heures en chantier.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 15 000 € en investissement, soit 33 % du budget de l'action.

3° - Projet de l'EBE Enjoué

Le projet, d'un montant total de 63 700 €, propose, en partenariat avec les autres acteurs de la Halle des Valoristes (ILOé, Initiatives pour le développement d'emplois et d'orientations -IDEO- Fil en forme et le Textile Lab), de structurer une filière du réemploi et recyclage de peluches d'occasion. L'investissement servira à financer une salle de tri des peluches.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant total de 20 000 € en investissement, soit 31 % du budget de l'action.

4° - Projet de l'ACI Solivet/Paw'sitive Jobs

Le projet, d'un montant total de 18 500 €, consiste à développer l'activité Maison des chats. Il s'agit d'une pension féline et d'accueil de chats en convalescence ou errants.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 12 950 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action.

5° - Projet de l'EBE Santy Plaine actions

Le projet, d'un montant total de 20 000 €, prévoit l'optimisation productive des locaux de l'entreprise, permettant de rationaliser l'utilisation desdits locaux afin de mieux répartir les activités et d'en développer de nouvelles qui engendra ainsi la création d'emplois au sein de l'entreprise.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 14 000 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action.

6° - Projet de l'ACI Foyer Notre-Dame des Sans Abris

Le projet, d'un montant total de 15 000 €, propose d'aménager les locaux de la nouvelle boutique d'insertion située au passage Thiaffait ainsi que le rééquipement de l'atelier de tri textile.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 10 500 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action.

7° - Projet de l'ACI IDEO Fil en forme

Le projet, d'un montant total de 20 218 €, propose, en partenariat avec les autres acteurs de la Halle des Valoristes (ILOé, Enjoué et le Textile Lab), de structurer une filière du réemploi et recyclage de peluches d'occasion. L'investissement servira à financer l'équipement et la mise en service de nouveaux postes de travail permettant la revalorisation de matières premières recyclées.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 10 834 € en investissement, soit 54 % du budget de l'action.

8° - Projet de l'ACI Les jardins de Lucie

Le projet, d'un montant total de 350 000 €, prévoit le doublement de la surface du bâtiment de maraîchage de l'ACI, permettant le développement de nombreuses activités en interne (lavage, conditionnement, vente en direct) et la limitation du gaspillage alimentaire.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 30 000 € en investissement, soit 9 % du budget de l'action.

9° - Projet de l'ACI Les Potagers du Garon

Le projet, d'un montant total de 15 100 €, porte sur la valorisation sur place des déchets verts et de culture, produits par les activités et l'élargissement de leur capacité de production de jeunes plants bio.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 10 570 € en investissement, soit 70 % du budget de l'action.

10° - Projet de l'ACI Aiden Chantiers

Le projet, d'un montant total de 27 850 €, concerne l'acquisition d'un chargeur adapté à l'activité de compostage, développée en lieu et place de l'activité de maraîchage. Ce chargeur permettra une meilleure ergonomie du travail et des coûts d'entretien moindre.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 10 000 € en investissement, soit 36 % du budget de l'action.

11° - Projet de l'entreprise d'insertion Envie Sud-Est

Le projet, d'un montant total de 54 650 €, porte sur le renforcement de l'activité logistique et de traitement des déchets électroniques sur le site de Villeurbanne par l'acquisition de gerbeurs et transpalettes.

Il est proposé de soutenir le projet pour un montant de 20 000 € en investissement, soit 37 % du budget de l'action.

Pour soutenir l'ensemble de ces projets, il est nécessaire de procéder à l'individualisation complémentaire d'une autorisation de programme de 167 934 €. L'autorisation de programme a été ouverte par délibération du Conseil n° CP-2021-0930 du 22 novembre 2021, puis complétée par délibérations du Conseil n° 2022-1240 du 26 septembre 2022 et de la Commission permanente n° CP-2024-3117 du 8 avril 2024 pour un montant total de 1 211 280 €.

L'annexe 1 détaille le budget prévisionnel de chacun des projets présentés.

IV - Avenant à la convention entre la Métropole et l'EBE Saint-Jean

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2024-3117 du 8 avril 2024, la Métropole a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement d'un montant de 48 102 € au profit de l'EBE Saint-Jean dans le cadre de l'appel à projets ID'IAE+ 2024. Il s'agissait de soutenir le déploiement d'une activité de reconditionnement, de montage de vélos et de requalification de pièces détachées ainsi que la réalisation de travaux pour augmenter la surface du local dédié à cette activité de reconditionnement vélo et réorganiser les locaux des fonctions support.

Conformément à la convention signée, l'EBE a réalisé une partie des investissements prévus, à savoir les aménagements de postes de travail ou d'espaces collectifs (mobilier, agencements spécifiques, travaux internes), l'achat d'équipements de travail et outils, l'achat de matériels annexes pour entretien, sécurité ou communication.

Mais du fait de l'évolution du marché Freevélo'v et donc de la réduction d'activité qu'elle a engendrée et des changements de direction de la structure, une partie des investissements ne seront pas réalisés.

En 2025, l'EBE Saint-Jean a sollicité la Métropole pour un projet, d'un montant total de 30 000 €, portant sur la rénovation d'un lieu pour y accueillir une conciergerie sociale et un espace de restauration pour les personnes âgées.

Aussi, il est proposé de modifier la convention 2024, par un avenant n° 1. L'avenant proposé a pour objet de modifier le programme des investissements à réaliser. La modification de ce programme consiste à remplacer les investissements 2024 non réalisés et inscrits dans la convention initiale par les investissements permettant la réalisation des travaux d'aménagements du local pour la conciergerie sociale et l'espace restauration pour les personnes âgées. Le montant du soutien de la Métropole reste inchangé.

V - CAOM avec l'État relative aux différents dispositifs aidés par la Métropole 2025 - Modification de la répartition des aides au poste pour les allocataires du RSA

Conformément à la législation relative au RSA et aux orientations de la Métropole, les ACI bénéficient de l'aide au poste pour le recrutement d'allocataires du RSA qui se traduit par une aide forfaitaire au salaire.

L'aide versée par la Métropole au titre de l'aide au poste correspond, conformément à la réglementation, à 88 % du montant du RSA pour une personne seule, soit 559,42 € mensuels depuis le 1er avril 2024.

Par délibération de la Commission permanente n° CP-2025-4076 du 14 avril 2025, la Métropole a approuvé l'attribution de 447 aides au poste au titre des contrats à durée déterminée d'insertion des ACI, pour un montant de 2 550 619,55 €.

Cependant, depuis, l'ACI Velogik Inclusion Estime a perdu son agrément IAE et l'association a été mise en liquidation judiciaire. En conséquence, les aides aux postes attribuées à cette structure ne seront pas consommées en totalité pour l'année 2025.

Afin de ne pas pénaliser plus fortement les structures déjà impactées par la baisse des contributions de l'État au fonctionnement de l'IAE et maintenir l'engagement de la Métropole pour l'emploi des allocataires du RSA, il est proposé de modifier la répartition des aides au poste afin d'attribuer celles non consommées de Velogik Inclusion Estime au chantier d'insertion MSD, sans modification de l'enveloppe globale.

L'état détaillé des aides au poste ainsi attribuées par structure est présenté en annexe 2 de la convention et annexée à la présente délibération ;

Vu ledit dossier ;

Ouï l'avis de sa commission développement économique, numérique, insertion et emploi ;

DELIBERE

1° - Approuve :

a) - l'attribution de subventions d'équipement d'un montant total de 167 934 € au profit des bénéficiaires et selon la répartition figurant à l'état ci-après annexé,

b) - les conventions à passer entre la Métropole et chacune des structures retenues suite à l'appel à projets ID'IAE+ 2025 définissants, notamment, les conditions d'utilisation de ces subventions,

c) - l'avenant n°1 à la convention entre la Métropole et l'EBE Saint-Jean,

d) - la modification de la répartition des aides au poste pour les allocataires du RSA, dans le cadre de la convention annuelle d'objectifs et de moyens conclue entre la Métropole et l'État pour l'année 2025.

2° - Autorise le Président de la Métropole à signer lesdites conventions et à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

3° - Décide l'individualisation complémentaire de l'autorisation de programme globale P36 - Insertion et emploi pour un montant de 167 934 € en dépenses à la charge du budget principal, répartis selon l'échéancier prévisionnel suivant :

- 83 967 € en 2025,
- 83 967 € en 2026,

sur l'opération n° 0P36O9289.

Le montant total de l'autorisation de programme individualisée est ainsi porté à 1 379 214 € en dépenses.

4° - La somme à payer en investissement, soit 167 934 €, sera imputée sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal - exercices 2025 et 2026 - chapitre 018.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme.

Publié le : 30 septembre 2025

Accusé de réception en préfecture :
069-200046977-20250929-339334-DE-1-1
Date de télétransmission : 30 septembre 2025
Date de réception préfecture : 30 septembre 2025